

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AI élargit l'éventail des mesures destinées aux jeunes atteints dans leur santé

La Chaux-de-Fonds, 29 avril 2022. Le Développement continu de l'AI est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Cette révision assez conséquente de la législation sur l'assurance-invalidité vise notamment à soutenir encore davantage les personnes assurées souffrant de maladies psychiques, ainsi que les enfants et les jeunes atteints dans leur santé. En ce qui concerne la réinsertion sur le marché de l'emploi, la collaboration avec les employeurs neuchâtelois continue de porter ses fruits. En 2021, le montant total des investissements dans le canton de Neuchâtel via les mesures de réadaptation a atteint 58,9 millions de francs. Viennent s'y ajouter les indemnités journalières versées par l'AI, qui se sont élevées à 21,5 millions de francs.

Aider de manière précoce et ciblée les jeunes atteints dans leur santé

Lors du passage de la scolarité obligatoire à la formation professionnelle initiale, les jeunes qui souffrent de problèmes de santé physique, psychique et/ou mentale ont besoin d'un soutien individuel et ciblé. Pour mieux les accompagner lors de cette transition, l'AI a mis en place de nouvelles mesures. La détection précoce vise à dépister, dès l'âge de 13 ans, les jeunes menacés d'invalidité de longue durée suite à une atteinte à la santé. L'AI examine ainsi s'il serait pertinent de déposer une demande de prestations à l'AI, afin que le/la jeune puisse bénéficier d'un soutien ciblé en fonction de ses problèmes de santé et de ses besoins spécifiques.

Dispositif de dépistage avec l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

L'Office AI du canton de Neuchâtel (OAINÉ) travaille étroitement avec l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) pour mettre en œuvre dans les cercles scolaires le dispositif élaboré conjointement. La phase-pilote du projet sera lancée à la rentrée d'août 2022 dans trois collèges du canton (deux dans les Montagnes, un sur le Littoral).

Nouvelles demandes en hausse et placements en baisse : l'économie donne le ton

Contrairement à la tendance qui se dessinait depuis quelques années, le nombre de nouvelles demandes AI (4585) a augmenté en 2021 (+292). Le nombre d'octrois de rente (770) a également progressé par rapport à 2020 (+145) et reste à un niveau élevé par rapport à la moyenne nationale. Au 31 décembre 2021, l'OAINÉ comptait 5801 bénéficiaires de rentes, pour une population active d'environ 109 000 personnes (5,3 %). 486 personnes atteintes dans leur santé ont par ailleurs repris un emploi avec l'aide de l'OAINÉ (-88). Le tissu économique neuchâtelois relevant principalement du secteur secondaire, l'OAINÉ a été impacté dans ses activités de réinsertion par la fermeture d'entreprises durant la pandémie du COVID-19. Par ailleurs, la crise du coronavirus a encore péjoré la situation des personnes déjà fragilisées dans leur santé, notamment celles touchées par des affections psychiques.

OAINÉ : une triple action

L'OAINÉ est une institution autonome de droit public financée par des fonds fédéraux dont la mission première est de favoriser l'autonomie, au sens large, des personnes assurées. Pour y parvenir, l'OAINÉ œuvre sur trois plans : le maintien en emploi de la personne malade ou accidentée, la réinsertion professionnelle à travers des mesures de réadaptation spécifiques ou, en dernier recours, le versement d'une rente d'invalidité en cas d'impossibilité de reprendre le travail.

Contact médias :

Gregory JEANNET, directeur

gregory.jeannet@ne.oai.ch

Tél. : 032 910 71 21

Lien vers le rapport d'activités 2021 : www.ai-ne.ch/rapport-activites-2021